



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

taxe d'apprentissage

Question écrite n° 69214

Texte de la question

M. Jean-Claude Mignon appelle l'attention de Mme la secrétaire d'Etat aux droits des femmes et à la formation professionnelle sur le problème du versement de la taxe d'apprentissage dans les lycées publics. Ces établissements ont, en effet, subi une diminution des versements de cette taxe depuis 1993, année de la révision du quota réservé aux apprentis et des nouvelles modalités de versement. Les établissements de Seine-et-Marne ont perçu, sur l'exercice 2000, 577 francs par élève contre 8 514 francs pour un élève de CFA. Il lui demande, par conséquent, si elle entend prendre des mesures afin de remédier à cette situation.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Mignon](#)

Circonscription : Seine-et-Marne (1^{re} circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 69214

Rubrique : Impôts et taxes

Ministère interrogé : droits des femmes et formation professionnelle

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 19 novembre 2001, page 6557